

CARNAVAL ÉTUDIANT : L'ÉDITION 2024

Programmation, stationnement, circulation... les informations clés de cette nouvelle édition.

Le cortège démarrera à 15h de l'esplanade de la Paix (campus 1) et déambulera jusqu'au parc des expositions.

La déambulation s'achèvera par un concert au parc des expositions jusqu'à 23h organisé par la Ville de Caen et NRJ.

Stationnement

La Préfecture et la Ville ont conjointement pris la décision d'interdire le stationnement sur le parcours, mais aussi sur les rues jouxtant ou débouchant sur ce parcours.

Cette mesure s'appliquera :

- de 6h à 18h sur la partie Nord du parcours
- de 6h à 20h sur la partie médiane
- de 6h à 2h du matin sur la partie Sud

Consciente de la gêne occasionnée, la Ville de Caen permettra aux détenteurs d'un abonnement résident de stationner gratuitement leurs véhicules dans les rues adjacentes.

Circulation

La circulation sera interrompue à compter de 12h sur l'ensemble du parcours.

Elle sera rétablie progressivement dès le début de soirée sur la première partie du parcours, puis sur la partie médiane.

La partie Sud restera possiblement fermée jusqu'à 2h du matin.

Réseau bus et tram

Des perturbations sur le réseau bus de Twisto sont prévues ce jeudi 28 mars :

- La navette centre-ville ne circulera pas.
- Le réseau bus sera dévié de 12h à la fin de service.

Plus d'informations sur [Twisto.fr](https://www.twisto.fr)

Fermeture de certains services municipaux à 12h

Le bâtiment de l'aile des jardins sera fermé au public à partir de 12h et notamment les services État civil, Citoyenneté et Affaires funéraires.

Il est conseillé de privilégier le standard téléphonique de l'hôtel de ville pour joindre les services (02 31 30 41 00). Le standard est ouvert de 8h à 17h30.

Objets perdus

Tous les ans, de nombreux objets sont trouvés sur le parcours du carnaval. Afin d'éviter ce type de désagrément, il est conseillé de n'emporter sur soi **que le strict nécessaire**, de **protéger et de regrouper ses papiers et cartes** sous plastique.

Personnalisez ses objets pour les rendre **facilement identifiables** en cas de perte (trousseaux de clés, sacs : mettre un porte-clés original par exemple ...).

Le bureau des objets trouvés, situé dans les locaux de la police municipale (hôtel de ville), organise une **journée d'accueil dédiée aux étudiants** le lendemain du carnaval, **vendredi 29 mars à partir de 9h**.

En cas de perte, le [formulaire en ligne Signaler un objet perdu](#) est à remplir, en cliquant sur la mention **"perdu au Carnaval étudiant"**.

Le bureau des objets trouvés ne redistribuera que les objets de **"valeur" ou de "première importance"** (papiers d'identité, cartes de transports, carte vitale, téléphones portables, clés...).

La restitution de **téléphones portables** ne se fera qu'auprès des propriétaires en mesure de déverrouiller l'objet ou de le décrire parfaitement : merci d'**apporter votre chargeur** afin de pouvoir procéder à l'identification.

Collecte des déchets

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères sera reportée au **vendredi matin à partir de 6h** dans les rues suivantes :

- Places Fontette, Saint-Sauveur et Guillouard
- Rues Ecuyère, Bertauld et Guillaume le Conquérant
- Boulevard Bertrand

La collecte des ordures ménagères sera reportée au **vendredi à partir de 14h** dans les rues suivantes :

- Avenue Albert Sorel
- Promenade du Fort
- Avenue de l'Hippodrome
- Rues Fred Scamaroni, Grusse, Jean de la Varende et du Carel.

Il est demandé de **ne pas présenter ses déchets le jeudi soir** et de **ranger ses bacs** roulants dans les meilleurs délais après la collecte du **vendredi**.

Déchets verts

La collecte des déchets verts est reportée au **vendredi après-midi à partir de 14h** :

- Rues des Terrasses, des fossés du château, Lecornu, du magasin à poudre (entre Gaillon et rue des tilleuls), Bosnières (entre Gaillon et avenue de Courseulles), de l'Aurore, Laumonier, Doyen Barbeau, colonel Usher, Professeur John Orr
- Place Michel de Bouärd
- Avenues d'Edimbourg et de Lausanne.

Il est demandé de **ne pas présenter ses déchets le jeudi**.

Mesures de sécurité et de prévention

Le port, le transport et l'usage de **pétards** ou tout autre artifice de divertissements est **interdit** le jour du carnaval sur **tout le territoire** de la ville de Caen.

Il est également fortement déconseillé de se costumer en policier ou militaire.